

## Aménagements demandés :

Avant de préciser les aménagements, merci de prendre connaissance de l'ensemble des indications.

Les aménagements les plus couramment accordés sont les suivants (cette liste n'est pas limitative mais les aménagements demandés doivent être réalisables par des services administratifs) :

- **locaux** : accessibilité spécifique, composition dans une salle séparée, table compatible avec fauteuil roulant... ;
- **sujets** : en braille, agrandis... ;
- **temps supplémentaires** : jusqu'au 1/3 temps, temps décompté pour aller aux toilettes... ;
- **assistance** : secrétaire et/ou lecteur, moyens de transcription des données (à préciser : ordinateur, logiciel...).

### Épreuves écrites (admissibilité)

Aménagement(s) demandé(s)	Limitation ou restriction observée devant être compensée

### Épreuves orales en présentiel (admission)

Aménagement(s) demandé(s)	Limitation ou restriction observée devant être compensée

### Épreuves orales en visioconférence (admission)

uniquement pour les concours internes de :

- conseiller principal d'éducation ;
- de psychologue de l'éducation nationale ;
- conseiller technique de service social.

Aménagement(s) demandé(s)	Limitation ou restriction observée devant être compensée

Date

Signature et cachet du médecin agréé